

# HÔTEL UNIVERSEL



Vivez *votre mariage*  
à l'**Hôtel Universel**

## **Célébrez en grand!**

Préparer son mariage, c'est préparer un nouveau départ à sa vie. Les futurs mariés rêvent de vivre une aventure qui leur sera unique, un voyage qui ne ressemblera à rien d'autre. Dans cette optique, l'Hôtel Universel et l'Hôtel Ambassadeur, établissements qui se démarquent par leur authenticité, s'engagent à débiter avec vous ce nouveau commencement.

Parce que ce sera le jour le plus important de votre vie et parce qu'on se marie que pour le meilleur, nous vous offrons un large éventail de produits et de services qui sauront faire de votre réception, un moment à la fois unique et magique.

---

Pour vivre l'expérience de l'Hôtel Universel ou l'Hôtel Ambassadeur, n'hésitez pas à communiquer avec nos conseillères :

Hôtel Universel  
**Marie-Pierre Lévesque**  
Tél. : (418) 653-5250  
Télé. : (418) 653-4486  
mplevesque@hoteluniversel.qc.ca  
www.hoteluniversel.qc.ca

Hôtel Ambassadeur  
**Catherine Leclerc**  
Tél. : (418) 666-2828  
Télé. : (418) 666-2775  
cleclerc@hotelambassadeur.ca  
www.hotelambassadeur.ca

## **Les avantages** de choisir **l'Hôtel Universel** et **l'Hôtel Ambassadeur**

Nos équipes professionnelles vous apporteront tout l'appui nécessaire pour la planification, l'élaboration et la réalisation de votre événement.

Un responsable sur place sera attiré à votre événement.

Que se soit pour un mariage intime ou de plus grande envergure, nous avons la salle qui vous conviendra.

Notre nouvel atrium unique et tout à fait charmant vous permettra de réaliser des photographies exceptionnelles pour votre album de mariage.

Possibilité de réserver un bloc de chambres et de faire bénéficier vos invités de prix avantageux.

Nouvelle suite rénovée gracieusement offerte aux nouveaux mariés.

Menus variés qui sauront plaire à tous et respecter vos restrictions alimentaires.

Centre de massothérapie.

## Politiques banquets

### *Nourriture et boisson*

En aucun cas, en conformité avec la réglementation de la RACJ, nous n'acceptons des boissons alcoolisées et de la nourriture à l'intérieur et/ou sur le site qui sont non vendues par l'Hôtel Universel ou l'Hôtel ou Ambassadeur.

Nous nous réservons le droit d'arrêter de servir des consommations alcoolisées aux clients que nous considérons en état d'ébriété.

### *Dépôt et paiement*

Un dépôt de 30 % de la valeur de l'entente est requis lors de sa signature.

Annulation du dépôt : 14 jours avant la tenue de l'événement.

Dépôt non remboursable : Entre 14 et 7 jours avant la tenue de l'événement.

Facturation totale de la valeur prévue (sauf en cas de force majeure) : 3 jours avant la tenue de l'événement.

La balance doit être payée la journée même de l'événement par carte de débit, carte de crédit ou argent comptant. Aucun chèque n'est accepté.

### *Force majeure*

Les parties sont libérées de leurs obligations advenant des cas de forces majeures, tels que : des actes de Dieu, guerre, règlements gouvernementaux, désastres, grèves, désordres civils, restrictions des moyens de transports (qui empêchent 25 % ou plus des délégués d'assister à votre événement) ou d'autres situations d'urgence qui rendent illégal ou impossible de fournir les équipements ou de tenir l'événement. Il est prévu que cette entente peut être résiliée pour une ou plusieurs de ces raisons par notification écrite d'une partie à l'autre.

## **Politiques banquets (suite)**

### **Minimum garanti**

Le client s'engage à confirmer à l'Hôtel Universel ou à l'Hôtel Ambassadeur le nombre d'invités attendus au moins 10 jours avant la tenue de l'événement. Ce nombre ne pourra être inférieur au minimum garanti requis et deviendra le nouveau minimum garanti.

### **Musique**

La musique sera tolérée jusqu'à minuit et l'établissement se réserve le droit de faire baisser la musique en tout temps. La salle sera disponible jusqu'à 1 h am.

### **SOCAN**

Selon l'article 50, paragraphe 8 de la loi sur les droits d'auteur (SOCAN), des frais seront exigés pour toute musique jouée dans un lieu public par des musiciens et/ou disco qui ne sont pas les auteurs compositeurs des pièces exécutées.

### **Loi sur le tabac**

En vertu de la loi sur le tabac, il est interdit de fumer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle. La cigarette est cependant autorisée à l'extérieur de l'hôtel dans un rayon de neuf mètres des portes.



2300, chemin Ste-Foy  
Québec (Québec) G1V 1S5

Tél. : (418) 653-5250  
Télé. : (418) 653-4486

[info@hoteluniversel.qc.ca](mailto:info@hoteluniversel.qc.ca)  
[www.hoteluniversel.qc.ca](http://www.hoteluniversel.qc.ca)